



## CRIIRAD

Commission de Recherche  
et d'Information Indépendantes  
sur la Radioactivité

Tel. : 04 75 41 82 50  
Fax : 04 75 81 26 48  
E-mail : contact@criirad.org  
Internet : www.criirad.org

Valence, le mercredi 12 juillet 2006

**Monsieur Edouard BREZIN**  
**Académie des sciences**  
**23 quai de Conti**  
**75006 PARIS**

Ref. CRIIRAD – Lo – Académie des sciences – 06/0712 – page 1/2

**Monsieur le Président**

**Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie**

A l'automne 2003, un article de référence paraissait dans la série des **Comptes rendus de biologie** que publie l'Académie des sciences. Paru sous le titre « **Données métrologiques et évaluation des risques en France lors de l'accident de Tchernobyl (26 avril 1986). Mise au point historique.** », l'article était signé par trois professeurs de biophysique et de médecine nucléaire : **Pierre GALLE** (université Paris XII), **Raymond PAULIN** (université d'Aix-Marseille II) et **Jean COURSAGET** (université Paris VI)

Reçu le 17 juillet 2002 par l'Académie, le texte était accepté pour publication en juin 2003 après avoir été évalué par deux autres personnalités de premier plan en matière de nucléaire et de radioprotection : le professeur **Maurice TUBIANA** et le professeur **André AURENGO** (tous deux sollicités fin juillet 2002 par le rédacteur en chef de la revue, le **Dr Jean ROSA**).

Notre association – la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité – a procédé à l'analyse détaillée de l'article et mis en évidence **nombre de contrevérités et de dissimulations**. Loin de constituer une publication scientifique, et encore moins une « *mise au point historique* », le texte a tout d'un **plaidoyer partisan** visant à réécrire les événements de 1986 au bénéfice du SCPRI et de son directeur, le professeur PELLERIN.

D'après les signataires de l'article, le SCPRI était alors un service **expérimenté** (il avait suivi des retombées des essais nucléaires militaires), **compétent** (désigné par l'OMS comme centre international de référence) et **bien équipé** (alerte lancée par ses stations de veille). Grâce à un **travail impressionnant** (plus de 5 000 analyses supplémentaires entre le 29 avril et le 31 mai), **il a correctement évalué les dépôts au sol et déconseillé avec raison les mesures de protection**. Le mensonge de Tchernobyl n'est qu'un mythe inventé par les journalistes et exploité à chaque date anniversaire de la catastrophe.

La publication de cet article intervenait dans un contexte très particulier puisque **Mme BERTELLA-GEFFROY**, premier juge d'instruction au pôle santé du TGI de Paris, était en pleine instruction de la plainte déposée par la CRIIRAD, l'AFMT et des malades de la thyroïde, une plainte qui mettait tout particulièrement en cause les évaluations et déclarations du SCPRI et de son directeur.

Il nous paraissait évident que cette publication participait des nombreuses pressions exercées sur la justice pour l'amener à refermer le dossier. Compte tenu de l'importance des « erreurs » et de leur orientation systématique, nous avions publiquement demandé<sup>1</sup> l'audition des 3 signataires de l'article :

Extrait du communiqué CRIIRAD du 13 avril 2005 :

« **Bien que publié sous couvert de l'Académie des Sciences, cet article contient un nombre élevé d'affirmations tendancieuses, voire carrément fausses. La CRIIRAD souhaite que les auteurs soient invités à s'expliquer sur le contenu et les objectifs de leur publication. En effet, toutes les anomalies identifiées visent à dégager la responsabilité du SCPRI et à discréditer le travail scientifique des laboratoires qui ont mis en cause ses évaluations.**

**Compte tenu de l'instruction judiciaire en cours, la publication d'un tel article par l'une des plus hautes institutions scientifiques françaises n'a rien d'anodin (ni, peut-être, de fortuit).**

**(...) Cette mise à plat pourrait en outre dissuader tout autre organisme ou personnalité de recourir à la diffusion d'affirmations non fondées pour compliquer, voire entraver, les investigations en cours. »**

<sup>1</sup> Communiqué de presse CRIIRAD du 13/04/05 : *la CRIIRAD demande la mise en examen de l'ancien directeur du SCPRI., le Pr Pierre PELLERIN.*

Depuis lors, grâce aux **écoutes téléphoniques** mises en place en 2003, sur commission rogatoire de la juge d'instruction, **nous avons appris, de l'aveu même du Pr Pierre PELLERIN que les signataires de l'article – MM GALLE, PAULIN et COURSAGET – n'en étaient que des prête-noms, le véritable auteur étant le Pierre PELLERIN lui-même.**

Il le déclare à plusieurs reprises et à différents interlocuteurs<sup>2</sup> et ses déclarations sont confirmées le 19/11/2003 par le Pr GALLE, l'un des trois signataires de l'article : craignant d'être interrogé par la Justice et de ne pouvoir donner le change, il demande au professeur PELLERIN de lui indiquer où il aurait pu trouver les résultats de mesure qu'il est censé avoir utilisés pour la rédaction de l'article<sup>3</sup>.

Un autre élément ressort clairement des écoutes : **la caution morale et scientifique** que Pierre PELLERIN attend de la publication de l'article par l'Académie des sciences. Pour reprendre ses propres termes, une fois publié sous couvert de cette instance, l'article deviendra « **une référence incontournable** ». Et de fait, nous avons pu constater qu'un certain nombre de scientifiques reprenaient sans aucune distance critique les affirmations erronées et parfois calomnieuses de la mise au point historique<sup>4</sup>.

**Dans un tel contexte, l'absence d'intervention de la part de l'Académie des sciences ne pourrait qu'entretenir la désinformation dans un dossier Tchernobyl où elle est déjà bien trop présente.**

**C'est pourquoi nous demandons la publication d'un rectificatif sur la véritable identité de l'auteur de l'article (il importe que les lecteurs sachent qu'il s'agit en fait d'un plaidoyer *pro domo*) ainsi qu'une enquête interne visant à déterminer le niveau d'information et d'implication de tous ceux qui sont intervenus dans l'évaluation et la publication de l'article.** Au cours d'une communication téléphonique avec une responsable du CEA datée de juillet 2003, Pierre PELLERIN précise que « *les deux [secrétaires] perpétuels actuels ont dit que ce document sera coûte que coûte publié* » mais sans préciser s'ils étaient partie prenante du subterfuge ou s'ils avaient été abusés.

**Par ailleurs, ayant largement donné la parole – même involontairement – , au Pr PELLERIN pour développer ses thèses, un souci d'équité et de pluralisme devrez vous conduire à accorder à notre association un espace d'expression équivalent, qui lui permettrait de répondre, sur le plan scientifique, aux principaux « arguments » développés dans la mise au point historique** Nous sommes prêts, bien entendu, à nous conformer aux règles de publication en vigueur dans votre institution, pourvu qu'elles ne dérogent pas aux exigences de transparence et de rigueur qui régissent les travaux de notre laboratoire.

Nous souhaitons en particulier pouvoir apporter **des correctifs** sur 1/ l'évaluation des dépôts au sol ; 2/ la surveillance de la chaîne alimentaire ; 3/ les limites de dose et d'incorporation. Nous souhaitons également aborder plusieurs points essentiels que la « mise au point historique » passe scrupuleusement sous silence (notamment la violation du règlement du 31/05/86 et des recommandations européennes du 6/05/86, le défaut de prise en compte des enfants, la falsification de la transposition de la directive Euratom de 1984, etc).

Restant à votre disposition pour tout complément d'information et dans l'attente de votre décision, nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie des sciences, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour la CRIIRAD, la directrice  
Corinne CASTANIER**

<sup>2</sup> **Pierre PELLERIN** déclare ainsi, au cours d'une communication avec le cabinet de Me LAUD : « *J'aimerais avoir votre avis sur ce document que je ne signe pas mais que j'ai rédigé à 98% et que mes collègues Coursaget, Galle et Paulin prennent sous leur entière responsabilité. C'est entendu que c'est eux qui l'ont rédigé avec mon aide* ».

<sup>3</sup> **Pierre GALLE** : *ce dont j'aurais besoin, c'est de pouvoir justifier que c'est moi-même qui ai lu ces données... Oui ces données, comptes-rendus du SCPRI, c'est moi qui suis allé les vérifier à tel endroit. A quel endroit j'ai pu les récupérer. Pierre PELLERIN : eh bien, pour ce qui est des mesures du SCPRI, elles ont été distribuées à 800 exemplaires en six semaines au plus tard après leur établissement. Elles sont à la bibliothèque nationale, à la bibliothèque d'EDF.*

<sup>4</sup> Cf. par exemple les affirmations de Mme COLAS-LINHART reprises dans le Monde du 30 juin 2006, page 21